

U.72 enjeux

EDUCATION . RECHERCHE . CULTURE . TRAVAIL . EMPLOI . JUSTICE . TERRITORIALE

EDITO

En 6 mois, le gouvernement d' E.Macron a réussi à imposer une série de contre-réformes qui remettent en cause en profondeur les fondements de notre société :

- Casse du Code du Travail, qui instaure la précarité comme règle.
- Restriction des droits et libertés individuelles par l'instauration de l'état d'urgence dans le droit commun.
- Mise en place d'une ingénierie permettant l'expulsion massive et rapide des migrants, court-circuitant les associations de défense de leurs droits.

Il n'en restera pas là, car le projet de Macron, à l'opposé du changement annoncé, est de mettre en oeuvre le projet libéral inabouti des années 1990 (cf. page 2 et 3). C'est bien l'ensemble du contrat social qui est dans le viseur : protection sociale (p.2), assurance chômage, retraites...tout est prêt pour faire sauter le socle de protection des salarié-es et instaurer la compétition du tous contre tous.

En ce qui concerne la Fonction Publique, malgré la mobilisation massive du 10 octobre, le Ministère a affiché son mépris pour les agents en affichant une fin de non-recevoir à leurs revendications, et le jour de carence a déjà été rétabli. C'est un indicateur du niveau de mobilisation qui sera nécessaire pour l'obliger à revenir sur ses orientations.

Le mouvement social porte la lourde responsabilité de faire barrage à cette remise en cause de notre contrat social . Pour la FSU, il est indispensable de continuer à se mobiliser, mais aussi d'informer les salarié-es des conséquences de ces contre-réformes. A cet effet, elle s'engage à mettre en oeuvre les dispositifs d'information et de formation nécessaires, notamment à travers l'organisation de stages syndicaux auxquels nous vous invitons à vous inscrire.

Dispensé de timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
07/12/2017

LE MANS PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Jeudi 15 février 2018
Stage syndical académique

**"Territorialisation :
Enjeux et conséquences "**

de 9h30 à 16h30
Bourse du Travail - Angers (p.7)

Vendredi 9 février 2018
Stage syndical départemental

"Evaluer sans dévaluer"

de 9h à 17h
à l'ESPE du Mans (p.6)

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

- p. 1 : Edito
- p. 2 : Protection Sociale
- p. 3 : Aux sources du Macronisme
- p. 4 : Motion SNUTER
- p. 5 : Elections professionnelles- Action Sociale
- p. 6 : Stage syndical "Réforme territoriale"

- p. 7 : Stage syndical "Evaluation"
- p. 8 : Accès à l'Université
- p.9 : Salaires - RIS AVS
- p.10: Etats généraux de l'immigration
- p.11: Mineur-es Isolé-es
- p.12 : Pas de village sans école.

Encart intérieur

Compte-rendu intersyndical du colloque retraité-es

F
S

U.72

PROTECTION SOCIALE

Le premier Projet de Loi de financement de la protection sociale est marqué par l'obsession de réduire les déficits des comptes sociaux plutôt que de satisfaire les besoins.

Familles

Malgré un retour confirmé de la branche famille à un solde excédentaire (+1,3Md en 2018) les améliorations annoncées sont modestes et se limitent aux familles les plus fragiles. Nombre de familles seront par contre pénalisées par la baisse conjuguée du montant de l'allocation de base de la PAJE et du plafond de ressources. On s'éloigne un peu plus du principe d'universalité défendu par la FSU.

Retraites

Dans l'attente d'une réforme du système de retraites annoncée par le candidat Macron (comptes notionnels) aucune amélioration n'est annoncée en matière de retraites en dehors de l'augmentation du minimum vieillesse, et bien que cette mesure soit étalée sur 3 ans.

Maladie

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie est très en deça des besoins : le gouvernement impose de nouvelles économies dans le domaine de la santé, alors que notre système de soins est particulièrement dégradé et que les inégalités se creusent dans l'accès aux soins.

En déclarant que 30 % des dépenses maladie ne sont pas pertinentes, la Ministre laisse entendre que les malades ne pâtiraient pas de cette nouvelle cure d'austérité, et prépare l'opinion à des économies bien plus importantes à l'avenir.

Si certaines dépenses pourraient effectivement être évitées (comme les

dépassements d'honoraires), l'ordre de grandeur annoncée est inquiétant : 30 % de dépenses « inutiles », Ce sont 60 milliards d'euros de coupes annuelles dans des budgets déjà très contraints.

L'hôpital, pourtant déjà malmené reste la première cible. La Ministre dénonce des « lits qui ne servent à rien », et se donne comme objectif que " 7 patients sur 10 sortent dès le premier soir à l'issue d'une intervention chirurgicale d'ici 2022.". Elle envisage pour cela de mettre en place une tarification qui pousserait vers l'ambulatorio des patients actuellement hospitalisés plusieurs jours. Il est pourtant connu que la médecine ambulatoire ne convient pas à tous les patients, et que son développement suppose un véritable réseau entre hôpital et médecine libérale qui n'existe pas aujourd'hui.



Loin de s'attaquer aux vrais problèmes (déremboursements, forfaits et franchises entraînant des restes à charge élevés, dépassements d'honoraires, déserts médicaux, renoncements aux soins de 25 % de la population...) le gouvernement s'inscrit dans une seule logique comptable. L'engagement de Macron d'une prise en charge totale des

Austérité et rupture

lunettes et prothèses dentaires implique un nouveau transfert de l'assurance maladie obligatoire vers les complémentaires santé qui évoluent déjà dans un cadre concurrentiel et pratiques des tarifs profondément inégalitaires.

Une fiscalisation accrue qui marque une véritable rupture

La suppression d'une partie des cotisations salariales (maladie, chômage) est présentée comme une mesure de soutien du pouvoir d'achat des actifs. Mais ce glissement des cotisations vers la CSG qui précède une vague d'exonérations des cotisations patronales en janvier 2019 ne s'inscrit pas seulement dans la continuité d'un long mouvement de fiscalisation enclenché en 1991 avec la création de la CSG. L'ouverture de l'assurance chômage aux indépendants et aux salarié-es démissionnaires ainsi que le transfert des cotisations salariales vers la CSG pour financer cette assurance universelle introduisent un changement de paradigme : on passerait ainsi d'une logique d'assurance contributive à une logique d'assistance (avec indemnisation forfaitaire réduite). La présence du gouvernement dans la gouvernance préfigure une remise en cause de la gestion paritaire de l'UNEDIC.

Pour conclure, ce projet de loi de financement marque une profonde rupture en tournant le dos aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale (financement par les cotisations salariales et patronales, et gestion par les salarié-es) et en mettant gravement en danger son avenir. La FSU sera mobilisée, avec toutes les forces disponibles pour la reconquête d'une Sécurité Sociale de haut niveau pour tous-tes.

ECONOMIE

Michel Husson est économiste, membre de la Fondation Copernic et du Conseil Scientifique d'Attac. Dans un article intitulé « Aux sources du macronisme » publié sur son site le 6 novembre, il analyse le projet d'E. Macron comme une tentative de « rattraper le temps perdu » et de faire les réformes que ses prédécesseurs n'ont pas réussi à imposer.

Aux sources du macronisme

Dans un rapport publié en 1994, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) expose un plan de réformes sur lequel s'appuient point par point les fondements philosophiques du macronisme.

Vive le changement !

Pour l'OCDE, les causes du chômage ne

sont pas liées aux transformations technologiques, à la mondialisation ou la l'intensification de la concurrence, mais à l'incapacité des sociétés à s'adapter au changement. Cette proposition résume la philosophie du macronisme : il y a un changement, il faut s'y adapter. Ce n'est pas sans rappeler le fameux « TINA » de M.Thatcher (There is no alternative), le changement étant décrit comme inéluctable, sans corrélation avec les choix politiques. Cet habillage

ECONOMIE (suite)

idéologique n'a qu'un seul objectif : décorrérer les processus à l'œuvre (et leurs effets sociaux, comme le chômage de masse) de l'action consciente des dominants.



Feu sur la rigidité (sociale) !

Les facteurs qui empêchent le changement sont clairement identifiés : ce sont les pratiques « qui ont rendu l'économie rigide », à savoir tout ce qui peut « protéger les gens des pires vicissitudes de la vie économique ». Le message est clair : face au niveau élevé du chômage, il faut rétablir la capacité à s'adapter au changement. Cette capacité est perçue comme défaillante par l'OCDE. Voilà qui n'est pas sans rappeler la fameuse déclaration - méprisante - d'E. Macron (« Les Français et les français détestent les réformes, c'est un peuple qui déteste ça »). C'est bien le peuple qui est désigné comme l'obstacle principal au changement, auquel il faudra bien qu'il s'adapte.

Si cette étude a nourri toutes les politiques libérales menées depuis près de 25 ans, les mesures qu'elle préconise n'ont été - en tout cas en France - que partiellement mises en œuvre. Le projet d'E. Macron apparaît comme une tentative de l'inscrire pleinement dans la réalité.

Feu sur l'incompétence des salarié-es !

L'hymne à la formation tient une grande place dans le discours macronien. Déjà en 1994, l'OCDE imputait aux salarié-es la responsabilité de la précarité, du fait de leur incompétence à exercer des emplois mieux rémunérés. Mais c'était malgré tout un moindre mal car, « d'un autre côté, les difficultés sociales que rencontraient nombre de ces travailleurs auraient sans doute été pires encore si, du fait de la rigidité des marchés du travail, ils avaient été privés même de ces emplois ».

Ce cynisme flamboyant est au fond le même que celui de Macron traitant des travailleurs d'alcooliques ou des travailleuses d'illettrées.

Feu sur les dépenses publiques !

Partant du principe absolu que les dépenses publiques sont excessives, l'OCDE préconisait de « faire mieux avec moins ». Le secteur public est stigmatisé, de par son importance grandissante en tant qu'employeur. Un argument choc est employé : si l'emploi public s'est développé, c'est parce que d'une part les obstacles à l'embauche se multipliaient dans le secteur privé, et d'autre part que diminuait l'incitation à accepter un emploi - en particulier précaire ou mal rémunéré-. En clair, l'OCDE reproche donc au secteur public d'avoir empêché la mise en œuvre de l'emploi précarisé !!!

Dans la pratique macronienne, cela se traduit par la réduction des effectifs de fonctionnaires, la réduction de leur pouvoir d'achat, et l'incitation aux partenariats publics-privés.

Feu sur le code du travail !

La protection des salarié-es est présentée comme un frein à l'embauche, il faut donc accélérer l'offre de contrats à durée déterminée, tout en se faisant à l'idée que le changement va de pair avec la précarité. L'OCDE annonçait déjà « que beaucoup de nouveaux emplois seront des emplois à faible productivité et à bas salaire »

L'OCDE avait aussi sa petite idée sur les négociations salariales ; il faudrait s'orienter vers des accords-cadres « qui laissent les entreprises libres de réagir avec souplesse à l'évolution du marché » et « renoncer progressivement à la pratique de l'extension administrative des accords qui imposent des normes rigides ». Et, toujours plus fort, l'idée est lancée de clauses qui permettraient « de renégocier à un niveau inférieur des conventions collectives conclues à un niveau supérieur » ! On croirait lire un article de la loi travail de Macron.

Feu sur les chômeurs de confort !

La trop grande générosité de l'indemnisation du chômage n'inciterait pas à travailler. Il faut donc limiter la durée de versement à la période durant laquelle le chômeur cherche activement un emploi et a des chances de retrouver du travail. A l'heure où le ministre

Christophe Castaner dénonce aujourd'hui ceux qui choisissent de « bénéficier des allocations chômage pour partir deux ans en vacances », on peut s'attendre dans les mois qui viennent à des mesures qui vont réduire drastiquement les conditions de l'indemnisation.

Feu sur le salaire minimum !

L'OCDE n'oubliait pas de dénoncer le salaire minimum légal. Elle préconisait de le moduler selon l'âge ou les régions pour « qu'il ne fasse pas obstacle à l'embauche des jeunes ». Plus près de nous, ces mêmes idées seront relayées par un rapport du Conseil d'analyse économique qui retrouve son actualité avec le nouveau « groupe d'experts sur le Smic », porteur d'une réforme radicale du Smic à venir.

Il y a aussi les deux rapports de la « commission pour la libération de la croissance française » mise en place par Nicolas Sarkozy et présidée par Jacques Attali. Le premier de ces rapports est remis en janvier 2008 et énumère 316 propositions. Le rapporteur général adjoint s'appelait Emmanuel Macron. Cela suffit à établir la continuité entre le premier ensemble de rapports du début des années 1990 et les réformes impulsées aujourd'hui. On pouvait déjà y trouver la proposition de « réduire le coût de travail pour toutes les entreprises en transférant une partie des cotisations sociales vers la CSG ». De manière significative, le rapport se revendiquait déjà du « ni gauche ni droite ».

Il est donc ironique de constater que l'action de Macron s'inspire largement d'une stratégie conçue il y a près d'un quart de siècle, et dont la mise en œuvre a eu pour résultat notable la concentration des richesses. Quant au chômage de masse, il n'a reculé qu'au prix de la montée des petits boulots précaires.





LIMOGES le 22 novembre 2017

Déclaration du Conseil Délibératif National de la FSU Territoriale

LES AGENTS PUBLICS NE SONT PAS LES PREMIERS DE CORVEE !!

La responsabilité des politiques libérales dans la dégradation de la situation sociale n'est plus à démontrer. Ces politiques libérales portées par le dogme budgétaire concentrent les richesses au profit de quelques-un.e.s et ne laissent que chômage, précarité, pauvreté et souffrance pour les autres.

Ainsi, notre pays compte aujourd'hui près de 6 millions de chômeurs, 7 millions de familles survivent avec les minimas sociaux, le taux de pauvreté s'élève à 23% chez les jeunes et 10 % chez les retraités, plus de 5 millions de personnes sont victimes du « mal-logement », les besoins sociaux sont de moins en moins assurés.

Les attaques contre les droits et les acquis sociaux, les services publics, participent de cette logique. Le gouvernement poursuit ainsi la libéralisation de l'économie et multiplie les cadeaux au patronat au nom de la compétitivité. Résultat : les salaires stagnent, le pouvoir d'achat, les droits sociaux et les services publics régressent, le chômage et la précarité augmentent alors que dans le même temps les dividendes distribués aux actionnaires explosent. Cette politique organise un partage toujours plus inégalitaire des richesses produites et leur confiscation au profit d'une minorité. La réforme fiscale avec la suppression de l'ISF en est un exemple criant, le scandale des « Paradise Papers » sur l'optimisation fiscale également. Ce n'est pas acceptable !

C'est aussi une attaque contre les services publics territoriaux. En menaçant, par exemple, les collectivités locales d'une possible baisse de leurs dotations de fonctionnement si elles ne réalisent pas les objectifs qui leur seront assignés, le gouvernement voudrait imposer aux élu.e.s locaux une « RGPP à la sauce territoriale », alors que la nécessité de plus de justice sociale passe par la mise en œuvre de réelles solidarités entre territoires et citoyens

Il nous faut sortir du dogme libéral de la concurrence et de l'obsession de la réduction de la dépense publique, et au contraire partir des besoins de la population à satisfaire, imposer des alternatives passant par le partage des richesses et la lutte contre l'évasion fiscale.

Les déclarations et annonces gouvernementales effectuées lors de la conférence nationale des territoires de juillet 2017, réitérées par une lettre circulaire du 1er ministre en date du 8 novembre 2017, confirment ce que nous craignons : la diète pour la Fonction Publique, ses services et ses agents sous-tendue par la même idéologie qui consiste à la fois en une politique d'austérité et des cadeaux fiscaux aux plus riches. Dans le même viseur que le secteur privé avec la loi travail, la Fonction Publique n'est pas épargnée et subit des attaques spécifiques :

- La suppression programmée de 120 000 emplois dont 70 000 dans la FPT
- Le gel de la valeur du point d'indice,
- Le report d'un an du calendrier PPCR
- Le rétablissement du jour de carence,
- L'augmentation de la CSG sans augmentation de pouvoir d'achat
- La décorrélation de la valeur du point d'indice entre les versants de la Fonction

Dans ce contexte le mouvement syndical dans son ensemble et dans l'unité la plus large porte une responsabilité particulière. Au-delà des clivages et des querelles de chapelles, il doit organiser la riposte à la hauteur des attaques que subissent les salarié.e.s du public et du privé.

La FSU-TERRITORIALE y prendra toute sa place !

Elections professionnelles 2018 dans la Fonction Publique Territoriale. C'est parti !!

Ces élections sont importantes pour le SNUTER mais aussi pour la FSU.

Pour le SNUTER avec l'objectif d'obtenir un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Pour la FSU car le « score » du SNUTER pèse aussi dans la représentativité de la fédération.

Si nous sommes bien implantés à la Ville du Mans et à la Métropole il nous faut développer notre représentativité, car nous sommes régulièrement interpellés par les agents des petites et moyennes communes de moins de 50 agents.

Nous avons des adhérent-es sur ces collectivités mais pas en nombre suffisant pour pouvoir déposer une liste aux prochaines élections.

Pour défendre ces agents et nos valeurs, nous devons être en capacité de déposer une liste CT le 6 décembre 2018 au centre de gestion de la Sarthe.

Celui-ci rassemble 4451 agents soit 39 % des 11400 agents du département. Ce chiffre donne la hauteur de l'enjeu pour le SNUTER 72 mais également pour la FSU. Cette démarche ne peut se faire qu'avec celles et ceux qui le souhaitent s'inscrire dans cette dynamique.

Vous connaissez peut être des agents Territoriaux dans vos écoles et établissements (ATSEM, adjoints Techniques...). Vous connaissez peut-être aussi en tant qu'élu-es dans votre commune des personnes qui pourraient être candidat-es ?

Le SNUTER 72 peut vous accompagner dans cette démarche avec plusieurs documents. Le guide des carrières, dépliant présentation du SNUTER, Nous pouvons aller rencontrer les agents dans les communes, organiser des réunions...

Nous contacter : SNUTER 72, 29 Place d'Alger 72000 Le Mans

Tel : 02 43 23 92 65

sldter72fsu@laposte.net ou fsu@lemans.fr

ACTION SOCIALE

Communiqué intersyndical :

Action Sociale Interministérielle en danger !

L'action sociale interministérielle (ASI) nous concerne tous mais les agents de l'État ne la connaissent pas toujours, ou pas suffisamment pour en bénéficier... quand ils le peuvent.

Elle propose pourtant un certain nombre de prestations sur des sujets très variés comme le logement, la restauration collective, les crèches, la culture, les vacances... Au sein du Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS), cinq commissions nationales dédiées se réunissent régulièrement sur ces sujets, ainsi qu'en régions au travers des Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS).

Ces dernières années, le budget alloué a été lourdement amputé (moins 6,5 millions rien que sur l'exercice 2017, soit 5 % du budget, et sans présager des coupes à venir !) et les lourdeurs administratives, aggravées par les réformes successives notamment territoriales, ont empêché les acteurs des instances (CIAS et SRIAS) de travailler dans de bonnes conditions et de faire fonctionner l'ASI de façon satisfaisante.

L'ensemble des organisations syndicales qui siègent au CIAS ont dénoncé à de nombreuses reprises ces situations et agissent pour limiter les impacts négatifs mais aussi pour tenter de redonner toute sa valeur à ce qui est et doit rester un formidable outil. Même si certaines divergences, connues et assumées, persistent entre nous, il nous paraît important d'avancer collectivement vers l'amélioration du quotidien des personnels concernés.

Aujourd'hui l'ASI va mal et son avenir n'est pas brillant, et vous devez en être informés, car ce sont nous tous, agents, qui en subissons les conséquences.

Dans l'immédiat, nous demandons que chaque euro disponible dans le PLF proposé soit effectivement dépensé. Cela suppose des mesures à prendre dès à présent :

- maintien et mise à niveau des budgets SRIAS dans chaque région
- application de l'AIP majoré sur le périmètre des agglomérations définies dans la loi ALUR
- réservations supplémentaires de berceaux
- réévaluation de 5% du revenu fiscal de référence (RFR) pour arriver à 5 000 bénéficiaires supplémentaires du CESU.

**FO-FSU-UNSA-CFDT-CGT-
SOLIDAIRES-CFE-CGC**

Stage Syndical FSU Pays de la LOIRE

"Réforme Territoriale : Enjeux et conséquences pour le Service Public"

**Angers - Jeudi 15 février de 9h30 à 17h,
à la Bourse du Travail (place Imbach).**

La FSU des Pays de la Loire organise un stage sur les conséquences et les enjeux de la territorialisation pour les services publics. Il est ouvert à tous-tes les syndiqué-es des différents syndicats de la FSU.

DÉROULEMENT DU STAGE :

Matinée :

- Rappel historique des différentes phases de la mise en place de la réforme territoriale, en lien avec la réforme administrative de l'État. Présentation par Denis Thomas, du secteur Alternatives/Services Publics de la FSU.

- Intervention de représentant-es des différents syndicats de la FSU représentés lors du stage sur les conséquences dans les différents secteurs de ces évolutions (Education, Territoriale, Animation, Pôle Emploi...)

12h30-14h : Repas

Après-midi :

- Le New Public Management et ses effets sur les conditions de travail. Intervention de Christophe Helou, de la FSU 49.

- Intervention de G. Leproust, maire d'Allonnes, commune périphérique du Mans, intégrée à Le Mans Métropole.

Ces deux interventions seront suivies d'un échange avec les participant-es.

La participation à un stage syndical est de droit (sauf raison de service à justifier par l'employeur). Lorsque votre inscription sera enregistrée, vous recevrez une convocation à transmettre à votre employeur, au plus tard le 15 janvier.

Les frais de transport seront pris en charge par chaque syndicat ainsi qu'un forfait de 5 euros par repas.

Un co-voiturage sera proposé au départ du Mans.



Modalités d'inscription

Renvoyer ce coupon s à : FSU 72, 29 place d'Alger - 72 000 Le Mans

ou envoyer un mail avec les renseignements demandés à : fsu72@fsu.fr

NOM :PRÉNOM :

PROFESSION :SYNDICAT :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :@.....

TÉLÉPHONE :/...../...../...../.....

demande à être inscrit au stage "Réforme Territoriale : enjeux et conséquences" organisé par la FSU des Pays de la Loire le 15 février à Angers.

Alerte à propos de la nouvelle procédure d'accès à l'Université

Après l'aberration du tirage au sort lors du passage dans le supérieur des bacheliers de juin 2017, le gouvernement promet aux futur.e.s bachelier.e.s 2018 la liberté de choisir une poursuite d'étude et la garantie d'une place à l'université.

Dans la réalité, il n'en sera rien !

Ce sont les formations de l'enseignement supérieur qui choisiront leurs étudiant.e.s dans la limite des places disponibles. Le nombre d'enseignant.e.s-chercheur.e.s a baissé de 10% depuis 2009 alors que le nombre d'étudiant.e.s, lui, a augmenté de 294 000 ! Il manque actuellement l'équivalent de 10 universités en France pour répondre aux enjeux de formation supérieure de la jeunesse et permettre des conditions d'accueil et d'études qui soient dignes de notre pays. Il est prévu 40 000 étudiant.e.s supplémentaires à la rentrée prochaine et bien peu de places supplémentaires à leur offrir !

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite étudiante permet de généraliser la sélection sur dossier à l'ensemble des formations universitaires autrefois « non sélectives ». Désormais, chaque vœu, pouvant être groupé par université ou par mention de licence souhaitée, recevra en principe une des réponses suivantes :

1. Oui (sans besoin de justification)
2. Oui, si ... (avec définition d'un "contrat pédagogique" pour une mise à niveau en fonction des attendus de la formation)
3. En attente
4. Non (si le nombre de places est limité et le dossier de l'élève est jugé insuffisant)

La sélection des candidat.e.s puis leur parcours à l'université seront donc fonction d'un profil défini localement par chaque filière universitaire et éventuellement de l'avis du conseil de classe de l'année de Terminale. Le baccalauréat n'est donc plus la condition nécessaire et suffisante pour s'inscrire en première année de licence à l'université. Il est nécessaire pour candidater mais n'est plus suffisant pour s'inscrire dans la filière de son choix.

Avec un calendrier précipité et une plate-forme d'affectation aux règles encore mystérieuses, la procédure d'orientation risque de se gripper, au détriment des élèves dont les perspectives de poursuite d'études vont se compliquer. Par exemple, les « vœux groupés » peuvent imposer des affectations lointaines, non choisies, et nécessitant le financement par les familles de déplacements et/ou de logement. Pour les élèves qui n'auront reçu aucune proposition, une commission présidée par le recteur choisira d'autres formations où il reste de la place, à l'échelle de toute la région académique.

Enfin, alors qu'il y a à peine un.e psychologue de l'éducation nationale (nouvelle appellation des conseillers d'orientation) pour 1 200 lycéen.ne.s, le gouvernement choisit de transférer cette mission d'aide à la construction du projet personnel et de l'orientation aux enseignant.e.s non formé.e.s à ce métier et à des Volontaires du service civique plutôt que de recruter des PSY-EN à la hauteur des besoins.

Tout ceci nous conduit à dire que cette nouvelle procédure n'est ni faite ni pensée pour « améliorer l'orientation » : elle a pour objectif de limiter l'investissement dans l'enseignement supérieur public, de permettre aux Universités de sélectionner les étudiant.e.s de leur choix en barrant la route aux autres et de dissuader les élèves de faire les études qu'ils choisissent librement !

C'est pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi et invitons à la plus grande vigilance quant aux procédures d'orientation qui vont être mises en oeuvre dans les mois qui viennent.

Signatures :

FSU / SNES-FSU / SNEP-FSU / SNPI-FSU / SNESup-FSU/ SNETAP-FSU / SNASUB-FSU / SNUEP-FSU / SNUPDEN-FSU

Après la forte journée d'action et de mobilisation unitaire des agent.e.s de la Fonction publique le 10 octobre dernier, le boycott d'une séance du Conseil Commun de la Fonction publique devant examiner notamment les textes concernant la compensation de la hausse de la CSG et le report d'un an des mesures PPCR (protocole de 2015 permettant des évolutions de carrière et de rémunération pour toutes et tous les agent.e.s de 2016 à 2020), la FSU, comme l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, a voté contre ces textes lors de la séance du CCFP du 8 novembre 2017.

En effet, avec ces mesures, additionnées au nouveau gel de la valeur du point d'indice et au rétablissement du jour de carence, le gouvernement a décidé de détériorer le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents représentant 20% de l'emploi en France !

C'est inacceptable pour la FSU !

Le dernier rapport annuel sur l'état de la Fonction publique, présenté au cours

de cette même séance du Conseil Commun, pointe de fortes disparités entre les agent.e.s et des inégalités salariales persistantes entre les femmes et les hommes d'environ 13%. Il montre aussi qu'en 2015, le décrochage entre les salaires du secteur public (+0,6%) et ceux du secteur privé (+1%) s'est poursuivi.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Cela montre la nécessité d'une application rapide des mesures PPCR et, au-delà, d'une politique salariale ambitieuse.

Aujourd'hui, les décisions prises par le gouvernement, en particulier le report de PPCR, vont à rebours de cette exigence. Ces mesures sont très inquiétantes dans un contexte austéritaire où les agent.e.s servent

encore une fois de variable d'ajustement.

Où est la reconnaissance du travail et des qualifications des personnels ? Comment rendre dans ces conditions la Fonction publique attractive ? Quelle lisibilité est donnée à l'action publique quand sont traités de la sorte celles et ceux qui assurent des missions essentielles d'intérêt général pour le développement et la cohésion du pays ? En œuvrant de la sorte le gouvernement envoie aussi un message négatif aux usagers !

La FSU poursuivra avec détermination ses actions en faveur des agent.e.s, pour que soient reconnus, comme il se doit, les métiers et les missions des personnels, leur engagement professionnel quotidien qui contribue au développement du pays comme à la cohésion de sa population. Elle défend la nécessité de l'unité durable de l'ensemble des organisations de fonctionnaires et agit en ce sens pour faire avancer les revendications des personnels.

AVS

A sa demande, la FSU a été reçue en audience le 27 novembre par le Secrétaire Général de la DSDEN pour faire un point sur la situation départementale tant pour les contrats AESH, AED que CUI.

Le compte-rendu de cette audience est disponible sur le site de la FSU 72 (sd72.fsu.fr).

CUI : Si la suppression des 23 000 emplois aidés annoncés durant l'été ne concerne pas l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les quelques EVS aide administratives qui existaient encore dans le département se devront basculer sur une mission AVS pour pouvoir obtenir un renouvellement de leur contrat.

AESH : La transformation progressive des CUI en contrat d'AESH en CDD puis CDI ne résoud pas la question de la précarité puisque les quotités proposées correspondent aux mêmes salaires que les CUI.

Afin de faire le point avec les personnels sur la situation départementale, les droits et sur les situations individuelles, la FSU 72 invite les AVS du département à participer à la réunion d'information syndicale (voir ci-contre) qu'elle organise le mardi 16 janvier de 9h à 12h au Mans.

Réunion d'Information Syndicale pour les AVS (en contrat CUI ou AESH)

Mardi 23 janvier
de 9 h à 12 h au Mans
salle Fulbert Masson
(7 rue Maryse Bastié, près du cinéma Le Royal)

Ordre du jour :

- Situation départementale
- Droits des personnels
- Questions diverses, Situations individuelles

Les réunions d'information syndicale sur le temps de travail sont un droit. Il suffit d'informer l'établissement employeur de votre participation (Lycée sud, ou DSDEN)

« Pour une autre politique migratoire : mobilisation pour lancer les Etats Généraux de la Migration » (21 novembre 2017, intervention de La Cimade)

Les six premiers mois de la nouvelle majorité : une politique migratoire encore plus régressive, bafouant les droits fondamentaux des personnes migrantes.

Deux marqueurs se dégagent assez fortement des six premiers mois de politique migratoire menée par la nouvelle majorité au pouvoir.

Premier marqueur.

Nous sommes face au déploiement d'une politique migratoire qui est et se veut, d'abord et avant tout, **une politique répressive d'éloignement**, avec comme objectifs :

- empêcher à tout prix les personnes migrantes d'entrer sur le territoire français ;
- exercer un contrôle tous azimuts et un « tri » des personnes migrantes qui sont déjà présentes sur le territoire pour pouvoir en expulser le plus grand nombre possible.

Un accueil en matière d'asile et d'immigration existe en France, mais cet accueil n'est absolument pas à la hauteur des enjeux, est de plus en plus restrictif (notamment dans ses conditions d'accès), et ne fait pas le poids face au versant répressif extrêmement dominant de la politique migratoire conduite aujourd'hui.

Cette politique des six premiers mois, dans le prolongement des précédentes mais certainement de façon plus accentuée, a d'abord été une politique de la dissuasion, du contrôle, du tri, de l'expulsion.

Deuxième marqueur.

Le deuxième marqueur, en lien avec le premier et avec effet aggravant, est que cette politique s'est menée, de façon répétée et dans des proportions inégalées ces dernières années, au mépris du respect des droits fondamentaux des personnes migrantes, au mépris du droit et des décisions de justice, au prix du harcèlement de celles et ceux qui leur viennent en aide.

Le cocktail de ces deux marqueurs – politique répressive d'éloignement et affranchissement du droit – a été et est dramatique pour les personnes migrantes.

Ainsi, au niveau national, et pour ne prendre que quelques exemples :

- L'Etat refoule à la frontière des personnes migrantes sans qu'elles puissent faire valoir leur droit à demander l'asile.

- Des mineurs isolés sont laissés sans protection alors qu'ils sont sur le territoire français.

- Des personnes migrantes à la rue sont empêchées de subvenir à leurs besoins fondamentaux (accès à l'eau, douche, nourriture...), leurs biens sont détruits, quand elles-mêmes ne sont pas violentées pour être dispersées.

- Les mises à l'abri, quand elles sont proposées par l'Etat sont systématiquement conditionnées par une logique de tri pouvant amener ces personnes à se retrouver rapidement en centre de rétention administrative ou assignées à résidence. Pas de mise à l'abri par seul devoir humanitaire stricto sensu. Le principe d'un accès inconditionnel à un hébergement d'urgence quelle que soit la situation administrative de la personne est ici honteusement dévoyé.

- Les centres de rétention administrative (CRA) fonctionnent à plein régime avec son corollaire, une explosion de violations des droits. Ainsi, dans six des neuf CRA où intervient La Cimade, depuis début octobre, 41% des personnes enfermées ont été libérées par des juges qui ont sanctionné des pratiques administratives illégales (personnes provenant de pays en guerre, personnes relevant de la procédure Dublin...). De quel Etat de droit s'agit-il quand près d'une personne sur deux a été enfermée en toute illégalité ?

- Le nombre de familles avec enfants placées en rétention est monté en flèche, 8 familles pour le seul CRA du Mesnil-Amelot ces dernières semaines, au mépris de l'intérêt supérieur des enfants.

- L'Etat en vient même à envisager de se servir de mesures détournées pour lutter contre l'immigration irrégulière. Un exemple édifiant : la loi de lutte contre le terrorisme. Via notamment les possibilités de contrôle aux frontières élargi prévu dans le cadre de cette loi, l'Etat ne cache pas que ces contrôles participeront de la lutte contre l'immigration irrégulière. Il est à craindre une généralisation du contrôle au faciès et une chasse aux personnes sans papiers qui ne dit pas son nom.

Au niveau international et européen, l'Etat français n'a pas été en reste, et a même été assez proactif ces six premiers mois.

Deux exemples :

- Une accélération des discussions/négociations relatives à l'externalisation des contrôles via notamment les pays de transit (réunion par le président de la République de

chefs d'Etats africains et européens du sud pour causer principalement lutte contre l'immigration irrégulière et contrôle des frontières, avec de plus la nomination d'un ambassadeur chargé spécifiquement de ces sujets). L'Etat négocie ainsi avec des pays dans lesquels les droits des personnes migrantes ne sont pas du tout garantis et des maltraitances sont avérées. Même si la prise de conscience a un peu évolué ces derniers jours, il était même envisagé de considérer la Libye comme un partenaire fiable en la matière...

- L'annonce certes de la réinstallation de 10 000 personnes réfugiées identifiées par le HCR, dont 3 000 à partir du Tchad ou du Niger, mais qui cache en réalité une révision à la baisse des engagements d'accueil de la France pris en 2015 en matière de réinstallation, et de relocalisation.

Pour finir ce bref tableau de six premiers mois de politique migratoire, il est utile d'évoquer rapidement les informations connues concernant le futur projet de loi asile-immigration qui devrait être soumis en conseil des ministres en janvier 2018 (aucun texte diffusé à ce jour, mais une présentation, par le ministère de l'Intérieur à plusieurs de nos associations, des grandes lignes envisagées).

Les contenus annoncés de ce projet de loi viennent malheureusement corroborer et accentuer fortement la tendance des six premiers mois. Outre deux ou trois améliorations en termes de protection, des mesures régressives importantes sont au programme. Entre autres : intronisation de la notion de pays tiers-sûr; réduction du délai de recours à la CNDA, possibilité de placer en rétention les personnes « dublinables » avant même connue la décision de l'Etat responsable, généralisation d'une mise à l'abri assortie d'un contrôle-tri des personnes hébergées, allongement de la durée de la retenue administrative de 16 à 24 heures, allongement de la durée de la rétention de 45 à 90 jours (prolongeable au moins une fois pour 15 jours)...

Ces six premiers mois et les annonces liées au projet de loi à venir augurent de durcissements considérables s'agissant de la politique migratoire qui entend être menée ces prochaines années en France.

La Cimade, 21 novembre 2017

Enfants isolé.e.s étranger.e.s Le droit commun et des moyens !



La création d'un dispositif dérogatoire au droit commun pour les personnes étrangères n'est jamais une bonne nouvelle, a fortiori lorsqu'il vise des enfants.

Déjà, depuis 2013, et encore plus depuis la réforme législative de 2016, le droit commun de la protection de l'enfance est écorné par un dispositif spécifique aux enfants isolés étrangers organisant une évaluation a priori de leur minorité et de leur isolement et reléguant l'intervention de la justice à un second temps. Si l'intention de départ était louable – assurer la protection de ces enfants dans le contexte de difficulté, voire de réticence de certains départements pour y répondre –, ce dispositif, en se focalisant sur l'évaluation, et non la présomption, de la minorité, et en retardant la prise en charge éducative, était vicié dès l'origine.

Dans la plupart des départements, cette étape d'évaluation de la minorité sert en réalité de variable d'ajustement : sans même parler des pratiques illégales de refus d'y procéder, de nombreux enfants sont aujourd'hui privés de toute prise en charge sur la seule base d'un entretien et d'exams contestables qui ont conclu à leur majorité.

Les annonces du Premier ministre devant l'Assemblée des départements de France le 20 octobre 2017 franchissent un pas de plus en prévoyant que l'État assumera désormais, à la place des départements, « l'évaluation et l'hébergement d'urgence des personnes se déclarant mineurs [...] jusqu'à ce que leur minorité soit confirmée ».

Ainsi, ces enfants, parce qu'étrangers, sont écartés pendant cette phase du dispositif de la protection de l'enfance pour basculer dans le régime du droit des étrangers.

Dès lors qu'ils seront accueillis dans des structures d'hébergement d'urgence le temps de l'examen de leur minorité, lequel peut durer plusieurs mois, tout porte à croire que sera retardé, sinon nié, l'accès aux droits dont relèvent pourtant ces mineur.e.s potentiel.le.s, à commencer par celui d'être scolarisé.e.s, pour ne pas parler des besoins éducatifs, psychologiques, sanitaires, de jeunes qui ont passé des mois sur les routes de l'exil...

À l'issue du processus d'évaluation, les jeunes dont la minorité sera confirmée pourront – enfin – bénéficier de la prise en charge due aux mineur.e.s isolé.e.s. Et les autres, estimés majeur.e.s ?

Comme l'évaluation aura été menée par les services de l'État, c'est certainement sans délai que les préfectures seront informées du verdict, et procéderont à l'interpellation immédiate de ces jeunes, avec mesure d'éloignement et placement en rétention administrative.

L'étroite coordination des services de l'État renforce la précarité de la situation de ces jeunes dont certain.e.s, probablement, hésiteront à demander la protection à laquelle ils.elles peuvent prétendre, de crainte que, dans l'hypothèse où ils.elles seraient finalement déclaré.e.s majeur.e.s, ils.elles soient tout de suite expulsé.e.s sans pouvoir exercer leur droit au recours effectif, notamment en saisissant l'autorité judiciaire, ou être accompagné.e.s dans des démarches pour tenter d'obtenir la régularisation de leur situation administrative. Autant de jeunes livré.e.s à l'errance, aux abus et exploitations...

Le postulat selon lequel la plupart des jeunes réclamant une protection seraient des majeur.e.s, et que ce phénomène serait à l'origine d'une saturation du dispositif français d'aide sociale à l'enfance, est largement exagéré. Depuis longtemps déjà, les dispositifs de protection de l'enfance sont saturés, et les placements exécutés plusieurs mois seulement après leur prononcé dans de nombreux départements.

Que certains départements rencontrent des difficultés pour faire face à l'augmentation actuelle – toute relative cependant – du nombre de jeunes isolés à protéger est un fait. Que la solution soit de les délester de ce qui relève de leur compétence sur la base de la nationalité de ces enfants est ségrégative.

Le caractère primordial de l'intérêt supérieur de l'enfant est un principe fondamental, inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, qui ne peut en aucun cas, comme le rappelle régulièrement le Défenseur des droits, être soumis aux politiques migratoires gouvernementales.

Avoir recours à un énième dispositif dérogatoire ne résoudra rien des difficultés que tous constatent. Ce ne sont pas de nouveaux groupes de travail et de nouvelles missions de réflexion dont les mineur.e.s isolé.e.s ont besoin, c'est du respect de leurs droits, un accès au juge et à une réelle prise en charge éducative. Pour tenir compte des disparités territoriales de la protection de l'enfance, augmenter significativement les capacités d'accueil et mettre en place des accompagnements éducatifs ambitieux pour tous les enfants, la solution n'est pas d'affranchir les départements d'une part de leur compétence, elle est de faire en sorte qu'ils aient les financements appropriés pour remplir leur mission.

L'accueil des enfants isolés étrangers nécessite des moyens, il ne saurait passer par l'exclusion du droit commun.

ADMIE (Association pour la Défense des Mineurs Isolés Étrangers)

AMIE Lyon (Accueil des Mineurs Isolés Étrangers)

La CIMADE

COLLECTIF 69

COLLECTIF URGENCE JEUNES MIGRANTS 44

COMITE DENKO SISSOKO Ne Tournons pas la Page

CPMJIE (Collectif Parisien pour les Mineurs et Jeunes Isolés Étrangers)

CRSP28 (Collectif 28 pour la Régularisation des "Sans Papiers")

DEI-France (Défense des Enfants International)

FASTI (Fédération des Associations de Solidarité

avec Tou-te-s les Immigré-e-s)

Fédération SUD Education

FCPE Nationale (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves)

FCPE 92

FERC-CGT (Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture)

FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

GISTI (Groupement d'Information et de Soutien des Immigrés)

HEBERGEURS SOLIDAIRES Nantes

HORS LA RUE

LDH (Ligue des Droits de l'Homme)

MEDECINS DU MONDE

MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)

PARCOURS D'EXIL

PARIS D'EXIL

RESF (Réseau d'Éducation Sans Frontières)

SNUTER-FSU (Syndicat National Unitaire de la Territoriale –Fédération Syndicale

Unitaire)

SNPES-PJJ/FSU (Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social-PJJ/FSU)

SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

TIMMY

UNICEF Picardie

Le mardi 5 décembre, le SNUipp-FSU a proposé une réunion départementale afin de finaliser la charte de défense des écoles rurales.

Pour rappel, le DASEN avait pour projet de mettre en place une convention dite "ruralité" en Sarthe afin à terme de regrouper les élèves des communes rurales, et donc de fermer massivement des écoles de village. Ce projet avait capoté suite à la "fuite" dans un quotidien local qui avait mis le feu aux poudres.

Le SNUipp-FSU s'est alors engagé dans un travail d'information et d'enquête mené tout au long de l'année 2016-2017 qui s'est concrétisé par



l'organisation d'un colloque en février, et par une série de réunions dans tout le département.

Ces réunions qui ont permis de rencontrer des élu-es, des parents, des

enseignant-es ont abouti à la réalisation d'un cahier revendicatif pour le maintien des écoles dans les villages.

Ces revendications, ci-dessous seront proposées à l'ensemble des élu-es, parents, enseignant-es des écoles du département pour créer le rapport de force nécessaire au moment de l'annonce des mesures de carte scolaire. La prise en compte de la spécificité des écoles rurales doit se traduire par des mesures concrètes. L'enjeu est à la fois pédagogique, et territorial, la disparition d'une école ayant des conséquences directes (et dramatiques) sur l'avenir de la commune.

Pas de village sans école

Les citoyens et citoyennes, les élu-es et parents d'élèves, les personnels des écoles réunis au cours de l'année 2016-2017 pour la défense des écoles de village sont arrivé-es à la conclusion que les règles qui suivent doivent être ajoutées à la prochaine carte scolaire. Leur intention n'est pas d'opposer le rural à l'urbain, ni les grosses structures aux petites. Les besoins sont divers suivant les situations, mais bien réels en postes. La lutte pour la défense de territoires ruraux dynamiques ne doit pas faire l'objet de marchandages.

Trois points essentiels :

- Pas de fermeture sur une période de trois ans dans les écoles de 4 classes et moins passant sous le seuil.
- Pas de fermeture sur une période de trois ans pour les classes uniques ou classes isolées (au sein d'un RPI) passant sous le seuil de 8 élèves.
- Retour à l'abaissement de cinq élèves des seuils départementaux actuels de fermeture de classes pour les écoles rurales de moins de 4 classes.

Ces revendications sont le fruit d'une large concertation entre les acteurs et actrices de l'école rurale qui poursuit deux objectifs :

- Ne plus laisser les petites écoles subir le « yoyo des effectifs » en fermant une classe une année pour la rouvrir ensuite, empêchant toute stabilité d'équipe et d'organisation pédagogique.
- Ne plus condamner brutalement un village en le privant de son école. L'objectif est de laisser le temps aux élu-es, citoyens et citoyennes, d'orienter une politique du logement, de l'emploi, de travailler à une amélioration de la connexion internet... Pour regagner une population rurale qui, on le sait, est en pleine mutation.

Conséquences des fermetures d'école

Augmentation du coût du transport scolaire pour la commune qui perd son école.
Problème des locaux vides et du coût d'entretien.
Coût du financement de l'accueil des élèves à l'école.
Perte d'emplois publics sur la commune.
Augmentation de la durée de la journée des élèves
Eloignement des familles et des enseignant-es

Nos propositions concrètes

- . L'école publique ne doit plus être mise en difficulté par des mesures qui ne s'appliquent pas au privé, comme les conventions ruralité ou la réforme dite des rythmes scolaires. (pour les élèves et leurs familles)
- . Les transports doivent être gratuits pour un accès à la culture égal aux écoles urbaines. (pour les élèves et leurs familles)
- . Droit à formation aux cours multi-niveaux comme aux spécificités du rural, pour les enseignant-es et personnels des écoles rurales. (pour les personnels)
- . Des EMALA (Équipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation) doivent être positionnées sur le milieu rural, afin de faire bénéficier ces écoles de plus de maîtres que de classes, comme cela existe dans d'autres départements depuis longtemps. (pour les personnels)

Nous invitons toutes celles et tous ceux qui veulent défendre l'école publique et les territoires ruraux (citoyen*nes, associations, organisations politiques, syndicales, etc) à signer et faire signer cet appel.

Pour nous adresser votre soutien : pasdevillagesanssecole@emailasso.net

